

COMMISSION MÉDICALE  
D'ÉTABLISSEMENT

3, avenue Victoria  
75184 PARIS Cedex 04  
Secrétariat : 01 40 27 37 91  
[secretariat.cme.sap@aphp.fr](mailto:secretariat.cme.sap@aphp.fr)

Paris, le 21 juillet 2020

M. Guy BENOÎT, président  
D' Emmanuel BUI QUOC, vice-président

---

LE PRÉSIDENT

**Lettre de mission de la sous-commission *Activité, ressources* (CAR) de la CME de l'AP-HP**

Après le mouvement social qu'a connu notre communauté médicale fin 2019 – début 2020 et au lendemain de la crise sanitaire provoquée par le coronavirus, la CME doit, au-delà du suivi budgétaire, s'investir dans la redéfinition des fondamentaux du financement de l'hôpital de demain qui doivent être guidés par les besoins de santé, d'enseignement et de recherche médicale.

Cette lettre de mission est destinée à guider les travaux de la sous-commission *Activité, ressources* (CAR) de la CME de l'AP-HP, qui doit travailler en lien étroit avec les sous-commissions correspondantes des CMEL locales.

**Composition :** votre commission est ouverte à tous les membres de la CME qui le souhaitent. Vous vous appuyerez sur les membres des sous-commissions *Activité, ressources* des CMEL. Vous pourrez inviter à participer à tout ou partie des travaux de votre commission toute personne ayant les compétences que vous jugerez utiles à l'avancée de vos travaux. L'expertise des collégiales sera mise à profit sur les thématiques spécialisées.

**Relations avec les directions du Siège :** votre commission travaillera avec le directeur général adjoint chargé des finances et des ressources humaines et avec la direction de l'économie, des finances, de l'investissement et du patrimoine (DÉFIP). La DÉFIP désignera un responsable des relations avec votre commission et en assurera le secrétariat. Vous pourrez solliciter les autres directions du Siège utiles à l'avancée de vos travaux.

**Fonctionnement :** vous définirez la fréquence des réunions de votre commission (par exemple, une réunion mensuelle avant chaque CME plénière) et mettrez en place les groupes thématiques et définirez, en lien avec la DÉFIP, les études qui vous sembleront nécessaires au travail de la CAR.

**Thématiques**

- a) La CAR apportera à la CME l'éclairage d'une vision médicale dans les domaines suivants :
1. suivi de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (ÉPRD), analyse du plan global de financement pluriannuel (PGFP) et de toute mesure impactant les finances de l'AP-HP ;
  2. programme d'investissement et, en particulier, part consacrée au regard du besoin exprimé :
    - aux blocs opératoires : suivi de l'installation des robots, vétusté et investissements encore nécessaires ;
    - aux équipements « lourds » dans services de médecine, de radiologie et autres ;

- au numérique (en lien avec la sous-commission *Numérique*) : évaluation des besoins et du taux d'investissement ;
3. investissements immobiliers, politique patrimoniale de l'AP-HP, politique du logement ;
  4. contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre l'AP-HP et l'agence régionale de santé ;
  5. suivi de la délégation de moyens dans les départements médico-universitaires (DMU), en lien avec les CME locales ;
  6. analyse du bilan social et évolution de l'activité au regard de celle des effectifs ;
  7. en lien avec la sous-commission *Vie hospitalière et attractivité* (CVHA), accompagnement de la révision des effectifs médicaux par une analyse activités / ressources et par le suivi des décisions relatives à la masse salariale médicale débattues en conférences budgétaires centrales ;
  8. évaluation des activités et missions de l'AP-HP non ou mal financées : prise en charge de patients précaires et/ou étrangers avec ou sans couverture sociale, missions d'intérêt général, etc. ;
  9. impact du prix des médicaments ou dispositifs innovants et coûteux sur le budget de l'AP-HP ;
  10. valorisation des activités des services médico-techniques (biologie, radiologie, anatomo-pathologie...) et de la télémédecine.
- b) La CAR contribuera à la redéfinition nécessaire des fondamentaux du financement de l'hôpital de demain qui doivent être guidés par les besoins de santé, d'enseignement et de recherche médicale en prenant toute initiative pour :
1. participer à la réflexion nationale nécessaire sur la réforme de la T2A ;
  2. en lien avec la sous-commission *Ville, hôpital, territoire* (CVHT), réfléchir aux critères de répartition interne du budget de l'AP-HP aptes à accompagner sa politique territoriale et à favoriser la logique des besoins de la population sur la logique de concurrence par les tarifs intra- ou extra-AP-HP ;
  3. en partenariat avec la sous-commission *Interface clinico-biologique*, analyser le modèle de financement des activités intra-AP-HP et de recours des activités médico-techniques ;
  4. évaluer les impacts du codage automatisé.

Vous rendrez compte régulièrement des travaux de la sous-commission *Activité, ressources* au bureau de la CME où seront discutés vos propositions et décidé leur présentation en CME.

Je vous remercie de votre engagement et assure la sous-commission *Activité, ressources* de mon plein et entier soutien.

P<sup>r</sup> Rémi SALOMON

Président de la commission médicale d'établissement de  
l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris